

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/100 Paraphe : <i>ES</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/52</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 21

POUR : 20 (95.24%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01 (4.76%)

Le six novembre deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 26/10/2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Patricia LESUEUR, Mme Agnès MERCIER et Mme Françoise PAYEN et, M. Tony BESANCON, M. Roland CANIVENQ, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Claude DEBOURCES, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Michel MEIS, M. Jean Yves PIC, M. Jean-Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représentés : M. Claude ADAM donne pouvoir à M. Dominique CARPENTIER, M. Jacques BOUILLON donne pouvoir à M. SIGNORET et M. Yann DUGARD donne pouvoir à M. Olivier GODART.

OBJET : ORGANISATION DES CIRCUITS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS 2018

Vu les statuts de la 2C2A notamment la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »

Considérant que la collecte des déchets ménagers est organisée à un rythme hebdomadaire sur le territoire de l'Argonne ardennaise ;

Considérant que la commission a souhaité réfléchir à une collecte des déchets au rythme d'un tous les quinze jours ;

Vu la proposition de la commission Déchets Ménagers, Environnement, Agriculture, Eolien formulée lors de sa séance du 18/10/17 portant sur la réorganisation des circuits de collecte des déchets ménagers pour 2018 ;

Considérant que cette proposition consiste à collecter tous les 15 jours les communes de la 2C2A sauf la commune de Vouziers et les professionnels qui demeureront à un rythme hebdomadaire ;

Considérant que cette proposition réduit la qualité du service rendu à l'usager ;

Considérant que cette proposition conduit à une iniquité sur le territoire ;

Considérant que cette proposition entraîne une économie faible, de l'ordre de 2.20 € / habitant / an ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- REMET un avis défavorable sur la proposition de réorganisation des circuits de collecte telle que proposée, souhaitant le maintien de la collecte des déchets ménagers à un rythme hebdomadaire.

Le Président,
Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le

13 NOV. 2017